

# INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE

Si votre enfant est **né en 2021**, il sera scolarisé à la rentrée 2024 à l'école Maternelle de Piblangue.

Pour pouvoir procéder à son inscription, vous devez :

- Vous rendre en Mairie avec votre livret de famille et un justificatif de domicile. Elle vous délivrera un certificat d'inscription et une fiche d'inscription à compléter.
- Venir à l'école, muni de ce certificat et de cette fiche, ainsi que du carnet de santé pour que je puisse admettre votre enfant dans l'établissement, **le lundi 13 mai ou le jeudi 16 mai 2024 (entre 8h30 et 12h ou entre 13h30 et 16h45).**

En cas d'empêchement, n'hésitez pas à me contacter (03 87 37 24 18).



M.MILIOTO  
Directeur